



Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



*Compte-rendu de la séance du
07 octobre 2011*

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE



Dossier n°3 : Divers / Golfs

Les membres de la commission souhaitent réaliser un point sur la question du développement des golfs et notamment sur le projet de golf situé sur la commune des Marches.

D'une façon générale, la tendance d'une diminution du foncier agricole au profit de l'urbanisation ou de l'implantation d'activités économiques se confirme.

Le potentiel de développement des parcours de golf en Savoie est fort compte tenu aujourd'hui d'un sous-équipement avéré du département, et notamment à proximité des secteurs les plus urbanisés (Chambéry Métropole, communauté d'agglomération du lac du Bourget).

Au-delà de la réflexion globale sur cette question du foncier agricole engagée à travers un certain nombre d'actions, et notamment la charte foncière, il apparaît utile que l'État prenne l'initiative sur la problématique des golfs.

A ce titre, Monsieur le Préfet propose qu'en partenariat avec la fédération, le monde agricole et les collectivités, puisse être élaboré un cadrage prospectif permettant d'avoir une vision partagée à moyen et long terme.

L'objectif, outre de sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire à cette problématique émergente, sera de disposer des grandes orientations en terme d'enjeux de préservation de l'espace agricole face à un développement golfique justifié.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), en lien avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (DRJS) et en association avec la Direction Départemental des Territoires (DDT), prendra l'initiative de cette réflexion.

Néanmoins, en attendant de disposer de cette vision globale, les projets qui verraient le jour devront être traité au cas par cas. Le projet d'extension du golf d'Apremont, en cours d'élaboration, en fera partie. Il pourra être examiné dès que possible par la CDCEA.

La DDT, déjà impliquée sur ce projet au titre de l'urbanisme, a d'ores et déjà largement intégré la question du foncier et relatera cette préoccupation auprès du maître d'ouvrage.

Concernant le practice des Marches, les représentants de la profession agricole déplorent cette réalisation, alors que les documents de planification confèrent à ce secteur une vocation agricole.

Il est rappelé que l'enquête publique menée pour une révision simplifiée a été conclue par un avis défavorable du commissaire-enquêteur et des argumentaires nourris contre ce projet.

Il est souligné que les travaux réalisés ne devaient pas faire l'objet d'autorisations administratives spécifiques. En revanche, l'attention du maire sera appelée sur la nécessité de suspendre la révision simplifiée du PLU.

Monsieur le Préfet confirme que toute modification du PLU dans ce secteur ne pourra être réalisée qu'en ayant au préalable modifié le SCOT de Métropole Savoie.

Les représentants de l'agriculture font néanmoins part de leur interrogation sur le devenir de ces installations déjà réalisées et sur l'éventualité d'une judiciarisation.

La Chambre d'Agriculture souhaite que le projet arrêté de PLU de Francin, commune limitrophe de la commune de Les Marches et du projet de golf, soit examiné notamment sur le déclassement d'une zone agricole au profit d'une zone naturelle.

La séance se clôt vers 17 heures.

La prochaine réunion se tiendra le vendredi 4 novembre 2011, à partir de 9 heures 30, à la DDT.

L'ordre du jour sera transmis au plus tard la semaine précédente.

Chambéry, le 02 NOV. 2011
Le président de la CDCEA


Christophe MIRMAND